

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

PAR LE SOUSSIGNÉ, Sonia Gagné, greffière-trésorière

QUE : -

Les membres du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton que toutes les séances du conseil auront lieu à la grande salle municipale, au 108 Ave Ouellet.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 11^e jour du mois d'avril 2025.



Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Sonia Gagné greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 12 et 16 heures, le 11^e jour d'avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour d'avril 2025;



Greffière-trésorière